

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 44

Défense.

ESSENCES

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservier, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 52), 2532 (tome III) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Défense - Essences.

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Considérations générales.....	4
1. — Les tarifs de cession.....	5
2. — La situation financière.....	7
3. — Les stocks	8
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses.....	9
CHAPITRE PREMIER. — Recettes et dépenses d'exploitation.....	9
CHAPITRE II. — Recettes et dépenses d'investissement.....	13
Conclusion	16
ANNEXE N° 1. — Evolution des crédits par grandes masses.....	17
ANNEXE N° 2. — Répartition des cessions par clients.....	18
ANNEXE N° 3. — Evolution des droits et taxes.....	19

Mesdames, Messieurs,

Les résultats de l'étude menée sur le budget annexe des essences seront présentés en deux parties :

— une première partie décrira les grandes lignes du projet et formulera un certain nombre de considérations générales ;

— une seconde partie analysera les recettes et les dépenses du Service.

PREMIERE PARTIE

CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget annexe des essences s'établit en 1977 à 1 398,1 millions de francs ; il est en augmentation de 172,1 millions de francs par rapport à celui de 1976, soit + 14 %. Il comporte deux grandes divisions : l'exploitation et les investissements ; à l'intérieur desquelles les crédits se répartissent comme suit :

	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Exploitation	1 187,2	1 357,7	+ 170,5	+ 14,4
Investissements	38,8	40,4	+ 1,6	+ 4,1
Total	1 226	1 398,1	+ 172,1	+ 14

Les dépenses d'exploitation, qui sont de très loin les plus importantes, augmentent de 14,4 % ; la progression des investissements est beaucoup plus modeste (4,1 %).

Les consommations présumées des clients du Service des Essences pour l'année à venir et, par conséquent, le volume des cessions que le Service devra consentir, sont un élément essentiel pour la préparation du budget. Pour 1977 et sous réserve de la prise en considération d'un article nouveau, le fuel domestique, qui jusque-là n'était pas délivré par le Service des Essences, on a considéré que les consommations seraient les mêmes que l'année précédente.

Ainsi les restrictions de consommations de carburants par les armées qui avaient servi de base aux prévisions de 1975, qui avaient ensuite été reconduites en 1976, le seront de nouveau en 1977.

Les quantités à céder étant ainsi estimées, il reste à évaluer le prix auquel interviendront les cessions ; ce second élément, déterminant pour la préparation du budget, appelle quelques commentaires.

1. — Les tarifs de cession.

Les tarifs de cession des carburants et ingrédients sont fonction de trois éléments : le prix d'achat du produit, les droits et les taxes, la marge d'exploitation du Service des Essences.

Les tarifs qui servent à préparer le budget sont établis au début de l'année qui précède celle pendant laquelle le budget s'exécutera ; dans ces conditions, les variations des prix de reprise en raffinerie, comme celles des impôts et taxes, sont évaluées sous forme prévisionnelle.

En 1976, par exemple, à la date du 1^{er} août, les tarifs de cession effectivement pratiqués dépassaient les tarifs prévisionnels sur lesquels, au début de 1975, avait été préparé le budget, de 3,96 % pour l'essence auto, de 2,42 % pour l'essence avion 100/130, de 5,65 % pour le carburéacteur T. R. O. On avait dû tenir compte d'une augmentation des droits de douane et de la T. V. A. forfaitaire sur le gas-oil et les carburéacteurs intervenue le 1^{er} avril, d'une augmentation des prix de reprise en raffinerie entrée en vigueur le 17 mai, d'une augmentation des droits de douane et de la T. V. A. forfaitaire pour les essences intervenue le 1^{er} juillet.

Pour le budget de 1977, dans les mêmes conditions que pour les précédents, les tarifs prévisionnels ont été calculés en février 1976 à partir des prix de reprise en raffinerie en vigueur au 1^{er} janvier 1976 et des droits et taxes applicables à la même date.

Par rapport aux prix de cession effectivement pratiqués au 1^{er} août 1976, soit six mois environ après qu'aient été calculés les prix prévisionnels pour 1977, ceux-ci se présentent comme suit :

	PRIX de cession au 1 ^{er} août 1976.	TARIFS prévisionnels 1977.	DIFFERENCE en pourcentage.
(En francs/hectolitre.)			
Essence auto militaire.....	171,70	172,62	+ 0,5
Essence avion 100/130.....	174,13	177,27	+ 1,8
Carburéacteur T. R. O.	70,99	71,20	+ 0,3

La marge restant disponible pour absorber l'incidence des hausses à venir après le 1^{er} août 1976 est très faible. Or la loi du 29 octobre 1976 vient, dans le cadre du programme de lutte contre

l'inflation, de majorer la taxe intérieure de consommation sur les carburants auto et des hausses prochaines sont à craindre pour les prix de reprise en raffinerie. Les tarifs de cession devront être majorés et le financement de leur augmentation va poser des problèmes. On a reproduit ci-après la réponse du Ministre de la Défense à une question posée à ce propos.

« 1° Le relèvement de la taxe intérieure de consommation et des prix de reprise en raffinerie provoquera une augmentation des tarifs de cession qui devront être majorés en conséquence.

« Il n'est pas possible actuellement de déterminer avec précision l'incidence budgétaire de ces augmentations. D'une part, la taxe intérieure ne concerne que trois produits pétroliers du Service des Essences (essence auto militaire, gazole, essence avion 80/87), d'autre part la plus grande incertitude demeure encore sur le montant de la hausse des prix de reprise en raffinerie, qui sera de toute façon amortie par le jeu de la pondération des quantités réalisées sur le Fonds des approvisionnements généraux à des prix différents.

« Aussi est-il indispensable de connaître aussi précisément que possible l'incidence financière de ces diverses hausses avant d'aborder son mode de financement.

« Il est vraisemblable, si cette incidence n'est pas trop élevée, qu'elle pourra être couverte par les disponibilités en crédits lors de l'ajustement de trésorerie en fin de gestion 1977.

« Dans le cas contraire, des mesures appropriées seront étudiées en temps voulu avec le Ministère de l'Economie et des Finances afin de trouver une autre solution.

« 2° L'incidence de ces augmentations sur les quantités de produits pétroliers cédées aux armées par le Service des essences dépendra essentiellement des ressources qui auront pu être réalisées pour couvrir ces dépenses supplémentaires :

« a) S'il est possible de dégager les moyens de financement nécessaires pour résorber les dépenses supplémentaires, les augmentations n'auront aucune incidence sur les quantités délivrées ;

« b) Si les crédits des Armées ne permettent de financer qu'en partie les augmentations précédentes, les quantités délivrées seront réduites à due concurrence. »

Cette réponse fait, en définitive, apparaître les solutions possibles, sans que l'on sache encore si l'on pourra trouver les moyens de financement ou s'il faudra réduire les consommations.

2. — La situation financière.

La Direction centrale des Essences établit chaque année :

— les documents de la comptabilité publique, qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et fournissent notamment une comparaison des recettes et des dépenses ;

— les documents de la comptabilité générale qui aboutissent aux comptes de résultats : bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

La différence entre recettes et dépenses, qui alimente le fonds de réserve ou est absorbée par lui selon que ce sont les recettes ou les dépenses qui l'emportent, a évolué comme suit : en 1973, + 15,7 millions de francs ; en 1974, — 1,8 million de francs ; en 1975, + 17,7 millions de francs. Pour 1976, il n'est pas possible de prévoir dès maintenant le résultat.

Quant au bilan, après avoir présenté des résultats positifs de 21,4 millions de francs en 1973 et de 10,7 millions de francs en 1974, il fait apparaître pour l'année 1975 un résultat négatif avec un déficit de 2,7 millions de francs. Pour un service qui, en définitive, ne doit pas faire de bénéfices, au moins si on considère une longue période, il n'est pas surprenant que des compensations s'opèrent entre les résultats successifs.

La dotation du fonds des approvisionnements généraux reste fixée à 270 millions de francs, somme adoptée par la loi de finances rectificative du 27 décembre 1974. Le patrimoine de ce fonds est constitué par l'avoir en deniers et par l'avoir matières qui, au 31 décembre 1975, était de 217 millions de francs.

Le solde du fonds d'amortissement est passé de 29,6 millions de francs au 31 décembre 1973 à 32 millions de francs au 31 décembre 1974, pour revenir à 24,9 millions de francs au 31 décembre 1975. L'annuité d'amortissement est restée la même en 1975 qu'en 1974, mais les dépenses couvertes par le fonds ont été plus élevées en 1975.

Le solde du fonds de réserve est passé de 15,7 millions de francs au 31 décembre 1973 à 20,9 millions de francs au 31 décembre 1974 et 25 millions de francs au 31 décembre 1975. Le fonds de réserve reste plafonné à 35 millions de francs ; au-delà de ce plafond les excédents doivent être reversés au Trésor.

3. — Les stocks.

Les stocks de produits pétroliers entretenus par le Service des Essences consistent essentiellement en essence auto, en essences avions et en carburéacteurs. Globalement, déduction faite des stocks spéciaux et des stocks réservés, ils ont évolué comme suit :

- 1^{er} janvier 1973 : 376 000 mètres cubes ;
- 1^{er} janvier 1974 : 405 000 mètres cubes ;
- 1^{er} janvier 1975 : 278 000 mètres cubes ;
- 1^{er} janvier 1976 : 251 000 mètres cubes ;
- 1^{er} janvier 1977 : 233 000 mètres cubes (estimation).

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU SERVICE DES ESSENCES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1. On traitera successivement de l'exploitation puis des investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation.

I. — LES RECETTES

Entre le budget de 1976 et celui de 1977, l'évolution des recettes se présente comme suit :

CHAPITRES	1976	1977	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
70-01. — Produits d'exploitation (cessions aux clients militaires et civils)	1 179	1 349	+ 170	+ 14,4
71-01. — Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	3,7	4,2	+ 0,5	+ 13,5
76-01. — Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	4,5	4,5	»	»
	1 187,2	1 357,7	+ 170,5	+ 14,4

a) *Recettes d'exploitation.*

Pour leur quasi-totalité, les recettes proviennent des recettes d'exploitation (chapitre 70-01).

La répartition de ces recettes par client, fournie dans le tableau annexe n° 2, ne subit pas de modification importante en 1977. L'aéronautique, avec l'Armée de l'Air et la Direction des constructions aéronautiques, a toujours la plus forte part : en valeur, plus de la moitié des cessions sont faites à ce secteur ; en volume, les cessions d'essences avions et de carburateurs représentent environ 80 % du total cédé.

Quant à la valeur des cessions faites aux autres services de l'Etat, elle augmente fortement en pourcentage mais porte, au total, sur une somme peu élevée. La rubrique « Divers » subit aussi une forte variation en hausse qui résulte, au moins en partie, de la prise en compte des fournitures de fuel domestique nouvellement distribué par le Service.

Il est intéressant de comparer sur quelques années l'évolution des consommations en volume et en valeur. La comparaison ci-dessous porte sur les seules cessions de carburants qui constituent de loin la partie la plus importante des ressources du service.

	1975	1976 (prévisions).	1977 (prévisions).
Consommations globales en volume (mètres cubes).....	1 183 394	1 160 600	1 160 600
Valeur globale (en milliers de francs) ..	1 038 941	1 021 000	1 087 000
Pourcentages d'évolution par rapport à 1973 :			
En volume.....	— 16,3 %	— 17,9 %	— 17,9 +
En valeur.....	+ 68 %	+ 65,1 %	+ 75,8 %

On constate notamment que :

- par rapport à 1973 les ventes, c'est-à-dire les consommations des clients, ont diminué de 17,9 % en volume. Ceci résulte des restrictions de consommation qui ont fait suite à l'augmentation du coût des produits pétroliers ;

— par rapport à 1976, les ventes seront par hypothèse de volume identique, mais on a prévu qu'elles produiraient 6,4 % de plus en valeur ; cette prévision résulte :

- d'une part de la hausse moyenne des prix des cessions telle qu'on l'a évaluée pour préparer le budget de 1977 ;
- d'autre part de la suppression d'exonérations douanières dont bénéficiaient les consommations de carburants avions qui n'étaient pas réalisées au-dessus du territoire national.

b) *Recettes autres que les recettes d'exploitation.*

Figurent dans cette catégorie, dont la valeur est sans commune mesure avec les recettes d'exploitation :

— d'une part une subvention du budget général (Section Forces terrestres) pour remboursement d'achat ou d'entretien de matériel extra-industriel ;

— d'autre part quelques créances nées au cours de la gestion telles que réparations civiles diverses.

II. — LES DÉPENSES

Les dépenses (voir tableau annexe n° 1) peuvent se répartir entre les achats de carburants, les dépenses de personnel, les dépenses d'exploitation et le versement au fonds d'amortissement.

a) *Les achats de carburants et ingrédients.*

Les achats de carburants et ingrédients constituent de très loin la part la plus importante des dépenses à charge du Service.

Elles sont inscrites au chapitre 60-01 et passent de 956,4 millions de francs en 1976 à 1 098,8 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 142,4 millions de francs représentant un pourcentage de 14,9 %. Cette augmentation résulte de la variation de la valeur des achats de carburants et des livraisons de fuel domestique qui n'était pas distribué jusqu'à présent.

b) *Les dépenses de personnels et de charges sociales.*

Les effectifs prévus pour 1977 sont du même ordre de grandeur qu'en 1976.

Globalement, ils passent de 2 163 à 2 175, soit une augmentation de 12 emplois comprenant :

6 postes de personnels militaires (4 sous-officiers féminins et 2 agents techniques des essences) ;

6 postes de personnels civils résultant de 48 créations (notamment celle des 16 agents d'administration principaux) et de 42 suppressions (notamment celle de 16 agents administratifs).

La diminution du nombre des postes tenus par des auxiliaires se poursuivra et, en 1977, on compte le ramener de 69 à 30.

Sur les chapitres 61-01 à 61-06 (Frais de personnels et charges sociales) ainsi que sur le chapitre 62-01 (Taxes sur les salaires) la progression des crédits qui, globalement, passent de 117,1 à 143 millions de francs, représente un pourcentage moyen de 22,1 %. Parmi les causes de cette variation on citera :

	Millions de francs.
— la revalorisation des rémunérations publiques : extension en année pleine des mesures de revalorisation déjà adoptées, ajustement des versements et prestations obligatoires, ajustement des crédits de salaires, provision pour des revalorisations et ajustements à venir.....	16,5
— la réforme de la condition militaire.....	3,2
— diverses mesures d'amélioration de carrière, de revalorisation de primes, de transformation de postes..	1,4

*c) Dépenses diverses d'exploitation
et versement au Fonds d'amortissement.*

Nous avons regroupé sous cette rubrique un certain nombre de chapitres dont l'évolution est retracée ci-dessous :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
63-01. — Biens et services de consommation courante.....	32,5	35,1	+ 2,6	+ 8
64-01 et 64-02. — Transports et déplacements	41,9	44,9	+ 3	+ 7,2
66-01. — Frais divers de gestion....	16,3	12	— 4,3	— 26,4
68-01. — Versement au Fonds d'amortissement	23	24	+ 1	+ 4,3
Total	113,7	116	+ 2,3	+ 2

Les augmentations constatées correspondent aux ajustements jugés nécessaires ou possibles pour faire face :

- soit à la hausse des prix et tarifs ;
- soit au volume des immobilisations du Service des essences (chapitre 68-01).

La diminution qui apparaît sur le chapitre des frais divers de gestion (66-01) résulte du regroupement dans les chapitres de salaires et charges sociales de l'ensemble des crédits relatifs aux rémunérations des personnels temporaires, auparavant inscrits au chapitre 66-01 ; c'est donc d'une opération d'ordre qu'il s'agit.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses d'investissement.

I. — LES RECETTES

En matière d'investissements, les ressources du Service des essences des armées sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement ainsi que par une contribution du budget militaire aux dépenses d'équipement extra-industriel.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
79-80. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches	0,8	1,2	+ 0,4
79-90. — Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	24	24	»
79-91. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement.....	4	4,8	+ 0,8
79-92. — Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels.....	10	10,4	+ 0,4
Total	38,8	40,4	+ 1,6

Il y a peu de variations de 1976 à 1977 ; l'augmentation globale, de 4,1 %, est au demeurant plus apparente que réelle en raison de la dérive des prix.

Mise à part la contribution du budget général, qui s'applique aux dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels, ces ressources proviennent du fonds d'amortissement pour les quatre cinquièmes et du fonds de réserve pour le reste ; l'augmentation des moyens du service des essences en matière d'investissements suppose donc l'augmentation des possibilités de ces deux fonds.

Pour le fonds d'amortissement, cette augmentation passe par l'incorporation dans les prix de cession d'une part plus importante d'amortissement ; pour le fonds de réserve, elle passe par une modification du plafond de ce fonds qui est le même depuis vingt ans et par un mode de financement moins aléatoire qu'actuellement (1).

II. — LES DÉPENSES

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)					
695-01. — Etudes et recherches.....	0,75	1,45	+ 0,7	0,8	1,2	+ 0,4
695-02. — Infrastructure et équipement des installations industrielles	33,5	27,5	— 6	28	28,8	+ 0,8
695-03. — Infrastructure et équipement des installations non industrielles	11,6	10,2	— 1,4	10	10,4	+ 0,4
Total	45,85	39,15	— 6,7	38,8	40,4	+ 1,6

Le tableau qui précède appelle quelques commentaires :

— les autorisations de programme augmentent pour les études et recherches (chapitre 695-01) ; cette progression résulte du développement des études d'informatique. Par contre, les autorisations de programme pour l'équipement des installations industrielles (chapitre 695-02) diminuent fortement : on a voulu

(1) On rappelle que les ressources du fonds de réserve sont constituées par les excédents annuels de recettes sur les dépenses. Si les dépenses excèdent les recettes, le fonds de réserve absorbe la différence. Si l'avoir du fonds de réserve, ainsi alimenté, vient à dépasser le plafond de 35 millions de francs, le complément est reversé au Trésor.

résorber un décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ; les seconds n'étaient pas suffisants pour faire face aux premières ;

— les crédits de paiement indiqués ci-dessus qui seront ouverts sur les fonds de réserve ou d'amortissement ou sur le budget de la défense (pour le chapitre 695-03) viendront s'ajouter aux reports des exercices antérieurs ; dans ces conditions, les possibilités de paiement évolueront comme suit :

CHAPITRES	1975	1976	1977
	(En millions de francs.)		
695-01. — Etudes et recherches.....	1,25	1,08	1,33
695-02. — Infrastructure et équipement des installations industrielles.	34,6	32,4	29,2
695-03. — Infrastructure et équipement des installations non industrielles	16,4	15,4	10,85
Total	52,25	48,88	40,38

Les principales dépenses prévues portent :

— pour les études : sur la lutte anti-pollution, les améliorations de produits pétroliers et la mise au point d'un système de gestion intégrée sur ordinateur ;

— pour les investissements industriels : sur le renouvellement de véhicules, de wagons et de divers dépôts. Peu de créations nouvelles sont envisagées (construction d'un dépôt en 1^{re} région militaire) ;

— pour les investissements non industriels : sur l'acquisition de matériels pour l'équipement pétrolier des unités de l'armée de terre et sur la protection des points sensibles.

CONCLUSION

Le budget annexe du Service des Essences pour 1977, établi sur les mêmes bases de consommations en carburants par les Armées que celui de l'année précédente, ne présente pas de différence importante avec ce dernier.

L'attention doit toutefois être attirée :

— sur le fait que le budget a été élaboré à partir de tarifs de cession prévisionnels calculés en fonction des prix de reprise en raffinerie et des impôts et taxes en vigueur au 1 janvier 1976. Sans doute n'était-il pas possible de faire autrement mais, sans compter l'éventualité de hausses qui affecteraient prochainement le marché pétrolier, les données utilisées se trouvent dès maintenant dépassées du fait des majorations de taxes décidées dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation ;

— sur le plafond du fonds de réserve, inchangé depuis vingt ans et dont un relèvement faciliterait la gestion.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Essences des Armées.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1976 à 1977.

	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation :				
Cessions aux parties prenantes militaires	1 176,6	1 346,5	+ 169,9	+ 14,4
Cessions aux parties prenantes civiles. Armée alliées, O. T. A. N., recettes accessoires	2,4	2,5	+ 0,1	+ 4,2
	8,2	8,7	+ 0,5	+ 6,1
Totaux	1 187,2	1 357,7	+ 170,5	+ 14,4
b) Investissements :				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	0,8	1,2	+ 0,4	+ 50
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	24	24	»	»
Prélèvement sur le fonds de réserve	4	4,8	+ 0,8	+ 20
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget	10	10,4	+ 0,4	+ 4
Totaux	38,8	40,4	+ 1,6	+ 4,1
Totaux généraux des recettes	1 226	1 398,1	+ 172,1	+ 14
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation :				
Personnel et charges sociales	117,1	143	+ 25,9	+ 22,1
Achats de carburants et ingrédients	956,4	1 098,8	+ 142,4	+ 14,9
Dépenses d'exploitation	90,7	91,9	+ 1,2	+ 1,3
Versément au fonds d'amortissement	23	24	+ 1	+ 4,3
Totaux	1 187,2	1 357,7	+ 170,5	+ 14,4
b) Investissements :				
Etudes et recherches	0,8	1,2	+ 0,4	+ 50
Dépenses de caractère industriel	28	28,8	+ 0,8	+ 2,9
Dépenses de caractère extra-industriel	10	10,4	+ 0,4	+ 4
Totaux	38,8	40,4	+ 1,6	+ 4,1
Totaux généraux des dépenses	1 226	1 398,1	+ 172,1	+ 14

ANNEXE N° 2

REPARTITION PAR CLIENT DES CESSIONS DE CARBURANTS ET D'INGREDIENTS

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation.	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Cessions à :				
L'armée de Terre.....	223,9	255,4	+ 31,5	+ 14,1
La Gendarmerie	60,3	64,5	+ 4,2	+ 7
L'Armée de l'Air.....	616,6	627,9	+ 11,3	+ 1,8
La Marine	88	96,9	+ 8,9	+ 10,1
Directions techniques :				
Armements terrestres	6,4	7,4	+ 1	+ 15,6
Constructions navales	5,1	4,7	— 0,4	— 7,8
Constructions aéronautiques	70,1	72,4	+ 2,3	+ 3,3
Autres services de l'Etat.....	6,9	21,5	+ 14,6	+ 211,6
Armées alliées et O. T. A. N.....	14,1	18,9	+ 4,8	+ 34
Divers	87,6	179,4	+ 91,8	+ 104,8
Totaux	1 179	1 349	+ 170	+ 14,4

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES DROITS ET TAXES INCLUS DANS LES PRIX DE CESSION 1975 ET 1976 ET DANS LES PRIX PREVISIONNELS 1977

DESIGNATION de la taxe.	ESSENCE AUTO militaire.				ESSENCE AVION 100/130				CARBURÉACTEUR TRO			
	1975	1976		Prévi- sionnel 1977	1975	1976		Prévi- sionnel 1977	1975	1976		Prévi- sionnel 1977
		1 ^{er} avr. 1976	1 ^{er} juil. 1976			1 ^{er} avr. 1976	1 ^{er} juil. 1976			1 ^{er} avr. 1976	1 ^{er} juil. 1976	
T. V. A.	22,71	23,07	24,70	23,07	22,74	22,74	24,38	22,74	7,93	7,93	8,70	7,93
Fonds de soutien aux hydro- carbures	0,08	0,65	0,65	0,65	0,08	0,08	0,08	0,08	»	»	»	»
Taxe intérieure	68,69	70,10	70,10	70,10	57,39	57,39	57,39	57,39	4,57	4,57	4,57	4,57
Timbre douanier	1,37	1,40	1,40	1,40	1,15	1,15	1,15	1,15	0,09	0,09	0,09	0,09
Total	92,85	95,22	96,85	95,22	81,36	81,36	83,00	81,36	12,59	12,59	13,36	12,59